Nations Unies A/AC.183/SR.258

Assemblée générale

Distr. générale
16 juin 2006
Français
Original: anglais

Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Compte rendu analytique de la 258e séance
Tenue au Siège, à New York, le mardi 18 septembre 2001, à 11 h 30

Président par intérim : M. Rodríguez Parilla (Vice-Président) . . . . . (Cuba)
Président : M. Fall . . . . . (Sénégal)

Sommaire

Adoption de l'ordre du jour,

Expression de sympathie suite à l'attaque terroriste venant de frapper les États-Unis d'Amérique

Élection du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

Faits intervenus dans le processus de paix au Moyen-Orient et situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Les rectifications doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

Les rectifications au présent compte rendu seront publiées dans un rectificatif.

01-54638 (F)

La séance est ouverte à 11 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

1. *L'ordre du jour est adopté.*

Expression de sympathie suite à l'attaque terroriste venant de frapper les États-Unis d'Amérique

2. **Le Président par intérim,** au nom de tous les membres du Comité, exprime sa sympathie au Gouvernement et au peuple des États-Unis d'Amérique suite à l'attaque terroriste qui vient de frapper leur pays.

3. *À l'invitation du Président par intérim, les membres du Comité observent une minute de silence.*

Élection du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

4. **Le Président par intérim** propose M. Papa Louis Fall, Représentant permanent du Sénégal auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour l'élection au poste de Président.

5. *M. Fall (Sénégal) est élu Président par acclamation.*

6. *M. Fall prend la présidence.*

7. **Le Président** dit que depuis sa création il y a un quart de siècle, le Comité est devenu plus actif et sa voix est devenue plus forte. Bien que son mandat soit resté le même, le contexte dans lequel il s'applique a radicalement changé. Au Moyen-Orient, des périodes de crise aiguë font place à des moments d'optimisme. À l'heure actuelle, le processus de paix se trouve dans une impasse. À la lumière de la récente escalade de la violence dans les Territoires occupés, il est urgent qu'une forte pression internationale ramène les parties en conflit à la table de négociations. Le Comité pour sa part doit contribuer à ce processus. Il s'y attachera en tant que Président.

8. Il est persuadé qu'Israéliens et Palestiniens reprendront bientôt des pourparlers de fonds en vue d'aboutir à un règlement juste, global et durable du conflit, conformément aux résolutions du Conseil de sécurité 242 (1967) et 338 (1973) et au principe d'échange de territoires contre la paix. L'État d'Israël et le futur État palestinien ont tous deux le droit d'exister et de se développer dans un climat de paix et de sécurité; le processus de paix, lorsqu'il sera relancé, devra progresser sur cette base. Le Comité, tout en recherchant les conditions d'une relance du processus de paix, condamne en même temps les actes de violence et les attaques terroristes à l'encontre des civils, que ces derniers soient palestiniens ou israéliens. Il demande à nouveau aux parrains du processus de paix, au Conseil de sécurité et à l'ensemble de la communauté internationale d'assurer la sécurité du peuple palestinien et de tous les tenants de la paix dans la région.

9. **M. Al-Kidwa** (Observateur de la Palestine) remercie le Gouvernement et le peuple du Sénégal pour leur appui sans faille au peuple palestinien.

Faits intervenus dans le processus de paix au Moyen-Orient et situation dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem

10. **Le Président** rappelle, face à l'escalade dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, que le Conseil de sécurité en a débattu les 20 et 21 août. Le représentant de Cuba, s'adressant au Conseil en sa qualité de Président par intérim, a fait connaître la position du Comité à propos de ces faits. Il a également envoyé une lettre au Secrétaire général (A/ES-10/106-S/2001/819) réitérant la préoccupation du Comité au vu de la situation très inquiétante qui sévit dans la région. Il doit être félicité pour la façon exemplaire dont il a dirigé le Comité depuis le départ de son Président.

11. **M. Al-Kidwa** (Observateur de la Palestine) remercie le représentant de Cuba pour son travail en qualité de Président par intérim du Comité. Le Conseil de sécurité a eu un débat approfondi, 49 orateurs y ont pris part. De nombreux orateurs ont durement critiqué les mesures israéliennes dans le Territoire palestinien occupé, notamment le bouclage des territoires, les mesures collectives et l'organisation d'exécutions extrajudiciaires. En même temps, ils ont été outrés par les attentats à la bombe perpétrés en Israël. Malheureusement, le débat n'a pas débouché sur une action spécifique. Le Conseil a décidé de ne pas mettre aux voix le projet de résolution soumis par sa délégation, un membre permanent ayant déclaré qu'il ferait usage de son droit de veto.

12. Il condamne sans équivoque les récentes attaques terroristes abominables contre les États-Unis d'Amérique et souhaite exprimer sa sympathie aux familles des victimes ainsi qu'au Gouvernement des

États-Unis et au peuple américain. La position palestinienne à l'égard de ces événements tragiques est très claire : il appuiera les efforts internationaux, en particulier ceux qui seront menés dans le cadre des Nations Unies, pour traduire leurs auteurs en justice, pour éviter que ces événements ne se reproduisent et pour combattre ensemble le terrorisme international.

13. Malheureusement, le côté israélien semble avoir tiré profit du déplacement de l'attention internationale, car durant la période du 11 au 17 septembre 2001, les forces d'occupation israéliennes ont tué 24 Palestiniens et les chars sont entrés dans plusieurs villes palestiniennes, semant la panique parmi la population. En outre, le côté israélien a annulé d'importantes réunions de haut niveau entre les deux parties tout en cherchant à imposer de nouvelles conditions pour la tenue de ces réunions. Les déclarations israéliennes à l'encontre de la direction palestinienne ont sapé les tentatives d'ériger un front international commun contre le terrorisme.

14. Toutefois, la position ferme du Président Arafat contre le terrorisme international semble finalement avoir modifié celle d'Israël. Selon les informations en provenance de Tel-Aviv et de Washington, Israël serait sur le point d'annoncer la fin des actions militaires offensives contre les Palestiniens; ceci constituerait une démarche très positive. Il faut espérer que les deux côtés seront en mesure de surmonter les difficultés immédiates sur le terrain pour reprendre sérieusement les négociations sur des bases convenues. Ceci, accompagné d'un effort international plus déterminé, devrait permettre un règlement rapide. Le côté palestinien, pour sa part, reste engagé en faveur des négociations.

15. Manifestement, la communauté internationale doit faire preuve de prudence et réfléchir encore avant de décider des mesures à prendre suite aux récents événements tragiques survenus aux États-Unis d'Amérique. Il faut espérer, toutefois, l'émergence d'une nouvelle perspective tant à l'échelle mondiale qu'au Moyen-Orient.

La séance est levée à 12 h 25.